****

**DEMANDE DE PRÉ-INSCRIPTION**

**SÉJOUR DE VACANCES ADAPTÉES ANAÉ**

Pour vous inscrire à un futur séjour de vacances adaptées organisé avec notre association, merci de répondre précisément à ce questionnaire de pré-inscription.

**TOUTES LES QUESTIONS SONT OBLIGATOIRES – LES DOSSIERS NON COMPLETS NE SERONT PAS TRAITÉS**

**Toute fausse déclaration concernant le profil d'un vacancier peut entraîner son rapatriement si son comportement va à l'encontre du bon déroulement du séjour. Le coût de ce dernier reste alors dû en totalité.**

Une fois le questionnaire rempli, enregistrez ce fichier Word et envoyez-le-nous par mail à : [veronique.duguet@anae.asso.fr](mailto:veronique.duguet@anae.asso.fr)

Si vous imprimez ce questionnaire pour le remplir à la main, scannez-le une fois complété.

**MERCI DE RÉDIGER VOTRE DEMANDE LISIBLEMENT ET DE PRIVILÉGIER L’ENVOI PAR MAIL**

En fonction de vos besoins spécifiques (matériel, IDE) et de la disponibilité, nous vous orienterons vers le séjour adapté qui correspond au mieux à vos attentes.

RAPPEL : **nos équipes ne sont pas formées pour des actes spécifiques médicaux. L’assistant sanitaire présent pendant le séjour est habilité à donner vos traitements mais il ne peut réaliser aucun autre acte relevant des compétences d’une aide-soignante ou d’une infirmière.**

Depuis cet été 2023, les cabinets infirmiers ne s’engagent plus à intervenir quotidiennement :

* **Centre Anaé Vacances de St-Sorlin** : il n’y a pas de cabinets infirmiers sur le site.
* **Centres Anaé Vacances de Pralognan et Hyères** : les cabinets infirmiers interviennent ponctuellement et une seule fois dans la journée en fonction de leur disponibilité et des actes (attention : la décision peut être prise au dernier moment). Ils peuvent également refuser d’intervenir selon les actes demandés et la charge de travail.

Une fois ce dossier de pré-inscription bien renseigné et la constitution des groupes effectués, nous vous ferons parvenir un devis avec un dossier complet pour valider votre inscription de manière définitive.

**1. Identité du vacancier**

Nom et prénom :

Age : Sexe : Date de naissance :

Adresse habituelle :

Code postal : Ville :

Téléphone portable : Téléphone fixe :

Email :

**2. Personne référente (si différente) répondant à ce questionnaire de préinscription**

Nom et prénom :

Qualité :

Téléphone portable : Téléphone fixe :

Email :

**3. Choix des séjours**

Etes-vous déjà venu dans un centre de vacances ANAÉ ? OUI / NON

Avez-vous déjà participé à un séjour adapté avec l'ANAÉ ? Lequel ? OUI / NON

**Votre séjour**

Indiquez ci-dessous le séjour auquel vous souhaitez participer en priorité (choix 1), ainsi qu’un deuxième choix au cas où votre premier choix ne serait pas disponible (choix 2).

Merci d’écrire le nom du centre de vacances ainsi que les dates.

Vérifiez bien qu’il reste de la place en consultant [notre site internet](https://www.anae.asso.fr/types-de-sejours/sejours-de-vacances-adaptees/) :

**Choix 1 :**

**Choix 2 :**

**4. Transport sur le lieu du séjour**

Nous proposons l'organisation du transport des vacanciers jusqu'à nos centres, **uniquement** depuis les gares SNCF de :

* LYON Part-Dieu
* PARIS Gare de Lyon

**ATTENTION :** pour les voyages en train, les **dimensions maximales du fauteuil roulant** accepté dans un train de voyageur sont de 70 cm de large sur 120 cm de profondeur. Un bagage de 15 KG maximum est autorisé par voyageur en situation de handicap. Le non-respect de ces critères peut entraîner un refus du service d’assistance Accès + de la SNCF.

Avez-vous besoin que l'ANAÉ organise votre transport A/R ? OUI / NON

Si oui, depuis quelle gare SNCF ?

Quelles sont la largeur et la longueur de votre fauteuil roulant manuel ou électrique ?

Quel est le poids total du fauteuil roulant + le vacancier ?

Pouvez-vous faire un transfert pour vous installer sur un siège ? OUI / NON

**5. Assurance annulation**

Nous proposons la souscription à une assurance annulation par l’intermédiaire de notre nouveau partenaire ASSURINCO, dont le coût varie en fonction du montant du séjour choisi :

* 76 € pour un séjour de moins de 2 000 €
* 103 € pour un séjour de 2 001 € à 4 000 €
* 194€ pour un séjour de + de 4 000 €

Si vous ne souhaitez pas souscrire à cette assurance annulation, merci de cocher la case :  ⬜

Nom et Prénom du déclarant :

Adresse postale du déclarant :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

**6. Besoins spécifiques liés au handicap**

**Quel est votre handicap majeur ?**

⬜ Moteur uniquement ⬜ Mental

⬜ Moteur avec autre déficience associée Sensorielle ⬜ Troubles psychiques / du comportement

**Merci de décrire en quelques mots les particularités liées à votre handicap :**

**Expression orale ?**

⬜ Vous vous exprimez oralement sans difficulté

⬜ Vous vous exprimez oralement avec difficulté

⬜ Vous vous exprimez avec un support

⬜ Vous vous exprimez avec des signes ou des gestes

⬜ Vous ne pouvez pas vous exprimer ou exprimer vos besoins clairement

**Si déficience(s) associée(s), merci de préciser en quelques mots :**

**Vie quotidienne (habillage, toilette, repas)**

⬜ Seul(e) ⬜ A stimuler ⬜ Aide partielle ⬜ Dépendant(e) d’un tiers

**Déplacements**

⬜ Seul(e) facilement ⬜ Avec une aide humaine ou matérielle

⬜ Fauteuil roulant manuel  ⬜ Manœuvré seul ⬜ Avec aide humaine

⬜ Fauteuil roulant électrique  ⬜ Manœuvré seul ⬜ Avec aide humaine

**Alimentation**

⬜ Régime alimentaire ⬜ Allergies ⬜ Repas mixés

**Précisez en quelques mots vos spécificités alimentaires :**

**Qualité du sommeil**

⬜ Normal ⬜ Agité ⬜ Profond ⬜ Besoin de sieste

J’ai besoin qu’un accompagnateur intervienne la nuit : OUI / NON

**Attention, nous ne proposons pas de chambre individuelle**

**Prise du traitement médical gérée :**

⬜ Seul(e) ⬜ Par les encadrants

**ATTENTION : la gestion et la distribution des médicaments sont réalisées par un(e) assistant(e) sanitaire non diplômé(e).**

La venue avec **un pilulier sécurisé sur nos séjours est obligatoire**.

**Matériel médical**

Avez-vous besoin de matériel spécifique (lève personne, lit médicalisé, lit douche, matelas …) ? OUI/ NON

Précisez lesquels ?

**Soins infirmiers**

**ATTENTION : nous ne pouvons assurer et garantir officiellement des soins infirmiers dans tous nos centres de vacances. L’infirmier intervient après validation de sa part, au maximum 1 fois par jour.**

Merci de préciser les soins infirmiers indispensables dont vous avez besoin lors de votre séjour (insuline, gastrotomie, Peristeen, lavement...) :

**Sociabilité :**

⬜ Apprécie être au sein d’un groupe ⬜ Tempérament plutôt solitaire

⬜ A besoin d’être sécurisé(e), notamment avec les encadrants ⬜ Troubles du comportement

⬜ Agressivité possible envers autrui ou soi-même

**Merci d’apporter ici des précisions éventuelles :**

**Principaux centres d'intérêts : vos capacités, vos goûts, ce que vous aimez particulièrement faire pendant vos temps de loisirs**

**Merci de préciser 3 activités minimum ludiques, sportives ou sorties que vous appréciez :**

**Activités susceptibles d’entraîner des réactions phobiques :**

⬜ Non ⬜ Oui, préciser :

**7. Information complémentaire éventuelle à l’attention de l’équipe organisatrice**

**Précisez :**

**Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-dessous et les accepter, en vue d’une inscription future et définitive à l’un des séjours adaptés ANAÉ.**

**DATE, NOM et SIGNATURE, précédée de la mention « Lu et approuvé » :**

**Conditions Générales de Vente**

**Séjours ANAÉ**

**1. Acceptation**

L’inscription et la participation à un séjour ANAÉ implique la connaissance et l’acceptation pleine et entière par le vacancier, son représentant légal, la personne ou l’institution inscrivante, des présentes conditions.

2. Protocole d’inscription

L’inscription du vacancier au séjour n’est effective qu’à réception par l’ANAÉ du devis et du contrat validés, signés et accompagnés du versement des arrhes (somme mentionnée sur la facture d’acompte).

Cette validation engage l’inscrivant à transmettre l’ensemble des éléments relatifs à la préparation du séjour du vacancier avec l’envoi du dossier d’inscription signé :

* Le dossier médical ;
* La copie de la carte d’invalidité, de l’attestation de sécurité sociale et de l’attestation de mutuelle ;
* Ordonnances médicales, matériel et IDE en cours de validité ;
* Tout autre document nécessaire à la préparation et au déroulement du séjour.

3. Tarif du séjour

Le tarif du séjour comprend l’hébergement et la restauration en pension complète, les activités de loisirs et sorties proposées, l’accompagnement de la vie quotidienne des vacanciers et l’adhésion à l’association ANAÉ pour une année civile.

Il ne comprend pas le coût du convoyage, le coût de l’assurance annulation, les dépenses personnelles ni les frais médicaux le cas échéant.

4. Assurance responsabilité civile

L’ANAÉ souscrit pour toutes ses activités un contrat d’assurance en responsabilité civile auprès de la MAIF, n° 2066398M.

L’ANAÉ décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vols d’effets personnels.

Chaque vacancier est couvert par sa propre assurance en responsabilité civile. En cas de dommages où serait reconnue sa responsabilité, il est demandé de faire fonctionner cette assurance (déclaration et règlement des frais occasionnés).

5. Garantie « Assurance annulation Voyages - Locations » MAIF

L’ANAÉ propose de souscrire la garantie « Assurance Annulation Voyages - Locations » de son contrat ASSURINCO.

Elle permet le remboursement des sommes retenues par l’ANAÉ en cas d’annulation du fait du vacancier jusqu’à la veille du séjour.

* Annulation pour motif médical (y compris en cas d’épidémie et de pandémie), décès.

Elle ne couvre pas l’interruption du séjour quel que soit le motif. Tout séjour commencé est dû dans sa totalité.

Cette assurance est facultative. Elle est ajoutée au devis initial dès lors que le vacancier, son représentant légal, la personne ou l’institution inscrivante, nous en fait la demande. Il n’est plus possible d’y souscrire à compter de 3 semaines avant le début du séjour. La souscription à cette garantie est prise en compte dès lors que le devis est validé par signature et versement des arrhes à la réservation. Chaque souscription à cette garantie suppose la connaissance et l’acceptation pleine et entière par l’inscrivant de ses conditions, transmises par l’ANAÉ avec le devis et le dossier de pré-inscription.

6. Annulation du fait du vacancier, hors souscription garantie MAIF

Toute annulation est communiquée aux organisateurs par écrit, la date de transmission de l’information faisant référence dans le calcul des frais d’annulation.

**Sans souscription à la Garantie ASSURINCO**, toute annulation entraîne la retenue de frais par l’ANAÉ selon le barème suivant :

* Plus de 60 jours avant le début du séjour : retenue des arrhes versées à l’inscription ;
* Entre 60 et 21 jours avant le début du séjour : retenue de 80% du montant total du devis ;
* Moins de 21 jours avant le début du séjour : retenue de 100% du montant total du devis.

Tout séjour commencé est dû en totalité.

7. Annulation du fait de l’Anaé

L’ANAÉ se réserve le droit d’annuler un séjour en cas de manque d’inscriptions ou de raisons imprévisibles mettant en difficulté son organisation ou sa réalisation. Dans ce cas, le remboursement intégral des sommes versées est effectué.

L’ANAÉ se réserve le droit de mettre fin au séjour d’un vacancier dont le comportement irait à l’encontre du bon déroulement du séjour et de demander à son responsable légal de venir le chercher dans les 24h ou de le rapatrier. Il en est de même en cas de fausse déclaration concernant le profil de la personne. Le séjour reste alors dû en totalité et les frais occasionnés par le retour sont à la charge du vacancier.

8. Transport & convoyages

Pour les vacanciers se rendant sur le lieu de séjour par leurs propres moyens, un horaire d’arrivée et de départ est convenu entre le vacancier, ses accompagnants le cas échéant, et les organisateurs des séjours ANAÉ.

Des solutions de transports collectives peuvent être mise en place à la demande depuis les seules villes de Paris et Lyon.

9. Traitement médical

Par mesure de sécurité, l’ANAÉ demande que les traitements médicaux soient fournis au responsable du séjour dans un pilulier par semaine de séjour, accompagné de l’attestation de remplissage de pilulier fournie. La non-observation de cette règle entraîne la facturation au vacancier du remplissage des piluliers par une infirmière Diplômée d’État. Les médicaments de type crème, gouttes, sirops et sachets sont fournis dans une trousse à part, dans leurs emballages d’origine. Chaque médicament (dans ou hors pilulier) est justifié par une ordonnance originale en cours de validité.

Le traitement médical du jour d’arrivée est fourni à part, en mains propres, au responsable du séjour ou au responsable du convoyage.

Les séjours ANAÉ ne sont pas médicalisés. Les vacanciers y participant doivent être médicalement stabilisés. Des besoins d’intervention infirmiers quotidiens peuvent entraîner, pour des raisons d’organisation, un refus d’inscription de la part de l’ANAÉ.

Ponctuellement, l’ANAÉ peut répondre à certains besoins infirmiers : location de matériel médicalisé (lit médicalisé, lève-personne) ou soins infirmiers (kinésithérapeute, injection). Ces besoins sont signalés à l’inscription, repris dans le dossier d’inscription et formalisés par une ordonnance du médecin traitant. L’ANAÉ se charge de contacter les personnes qualifiées au niveau local pour la mise en place des soins adéquats durant le séjour.

10. Frais médicaux

Les frais liés aux besoins infirmiers (location de matériel médical, soins, protections...) ne sont pas pris en charge ni avancés par l’ANAÉ. Sont à fournir impérativement : la prescription médicale originale, l’attestation de Sécurité sociale et l’attestation de mutuelle du vacancier. Le vacancier est en possession de sa carte Vitale au cours du séjour.

Les frais médicaux (médecin, pharmacie…) sont à la charge des vacanciers. Dans le cas où l’ANAÉ avance ces frais, ils sont refacturés au vacancier à l’issue du séjour. La facture est accompagnée de la feuille de soins le cas échéant.

11. Argent de poche

Durant le séjour et à la demande concertée du vacancier, de son représentant légal, de la personne ou de l’institution inscrivante, l’argent de poche peut être confié au responsable du séjour qui s’occupe de sa gestion en lien avec le vacancier.

Les animateurs tiennent à jour un récapitulatif des dépenses, confié au vacancier en fin de séjour et accompagné de justificatifs de paiement.

12. Réclamations

Les réclamations relatives à la prestation de séjour sont adressées au service séjours au siège de l’ANAÉ à Lyon, par écrit dans un délai de 30 jours après la fin du séjour. Une réponse circonstanciée est apportée par l’ANAÉ après collecte des informations nécessaires.

Rappelons que la responsabilité de l’association ne pourra être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vols d’effets personnels.

De même, l’ANAÉ ne saurait voir sa responsabilité se substituer à celle de la SNCF dans le cadre des convoyages en train.